

# Une régulation nécessaire au carrefour du CEG Dowa

N° 231 du jeudi 23 janvier 2025

## du jour L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

**AFFAIRE HOMEKY-BOKO  
DEVANT LA CRIET**

**REPRISE DE  
L'AUDIENCE POUR  
CE JOUR**

P. 05

**PERSPECTIVES DES ÉLECTIONS DE 2026**

P. 02

# Les partis politiques face bientôt à l'épreuve des démissions ?



**SÉLECTION DANS LA POLICE MUNICIPALE**

P. 07



# Test complémentaire pour intégrer la police républicaine

**UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI**

P. 05

# Une chance pour les non-bacheliers



FENOUE GUEST HOUSE

**APPARTEMENTS  
& RÉSIDENCES  
MODERNES MEUBLÉS**

+229 0198904640 / 0144904640



ELONA HOUSE

**SALLE DE FÊTES &  
DE CONFÉRENCES  
HAUT DE GAMME**

+229 0198904640 / 0144904640

## PERSPECTIVES DES ÉLECTIONS DE 2026

# Les partis politiques face bientôt à l'épreuve des démissions ?



L'année 2025 s'annonce cruciale pour le paysage politique du Bénin. Alors que le pays se prépare pour les élections générales prévues dans quelques mois, les premiers signes d'instabilité politique émergent. Depuis plusieurs semaines, des rumeurs et des mouvements internes agitent les principaux partis politiques du pays. À l'horizon, un phénomène semble se dessiner : des démissions stratégiques motivées par des intérêts personnels ou politiques.

## UN CONTEXTE ÉLECTORAL SOUS TENSION

Dans le climat électoral actuel, chaque parti s'efforce de consolider sa base et de positionner ses figures de proue. Les enjeux sont élevés : ces élections détermineront non seulement le prochain président de la République, mais aussi les députés et conseillers municipaux, les piliers institutionnels du pays. Toutefois, derrière l'unité affichée en façade, des tensions internes se multiplient.

## DES DÉMISSIONS STRATÉGIQUES : UNE RÉALITÉ BIEN ANCRÉE ?

Depuis quelques années, il n'est pas rare d'observer des responsables politiques changer de camp à l'approche des élections, souvent sous prétexte de divergences idéologiques ou de désaccords stratégiques. Cependant, beaucoup y voient des manœuvres intéressées, destinées à sécuriser des postes ou des avantages au sein des nouveaux pouvoirs en place.

En 2025, ce phénomène semble s'intensifier. Plusieurs figures politiques influentes auraient déjà entamé des démarches pour quitter leur parti d'origine. Officiellement, ces départs sont justifiés par des désaccords idéologiques ou des frustrations face au manque de démocratie interne. Officieusement, ces démissions s'apparentent davantage à des repositionnements politiques pour maximiser leurs chances de succès ou pour s'aligner sur les partis jugés les plus prometteurs.

## UN IMPACT SUR LA STABILITÉ POLITIQUE

Ces défections, bien que courantes dans le paysage politique béninois, posent de sérieuses questions quant à la stabilité des institutions. Elles révèlent également une crise de confiance entre les responsables politiques et leurs électeurs. En effet, ces manœuvres donnent l'impression que l'intérêt personnel prime sur l'engagement pour le bien commun.

De nombreux observateurs estiment que cette instabilité pourrait affecter la crédibilité des partis politiques et l'engagement citoyen. "Quand les électeurs assistent à ces allers-retours incessants, ils finissent par se désintéresser des élections, car ils ont le sentiment que leurs choix sont dictés par des calculs opportunistes", explique un analyste politique local.

## VERS UNE RÉFORME DU PAYSAGE POLITIQUE ?

Pour contrer ces pratiques, certains acteurs de la société civile appellent à une réforme du système politique. Parmi les propositions figure l'introduction de mécanismes pour limiter les démissions opportunistes, comme la perte automatique du mandat pour tout élu changeant de parti en cours de mandat. D'autres insistent sur la nécessité de renforcer la transparence et la démocratie interne au sein des partis politiques.

## 2025, UNE ANNÉE DÉCISIVE

Alors que l'échéance électorale approche, les projecteurs restent braqués sur les mouvements internes des partis politiques béninois. Cette année pourrait marquer un tournant dans la manière dont les acteurs politiques envisagent leur rôle et leurs responsabilités envers la nation. La question reste ouverte : 2025 sera-t-elle l'année de la rupture ou celle de la continuité des pratiques traditionnelles ?

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : les citoyens béninois attendent des élections transparentes et des leaders engagés, prêts à servir les intérêts de la nation avant les leurs.

## MEDIAS AU BENIN

### Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com), faites comme chez vous.

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)**

**TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40**

### PRODUCTION

**ETS EMERIC PRODUCTION**

**RCCM RB/PNO/09A848**

### DIRECTEUR DE PUBLICATION

**Eméric Joel ALLAGBE**

**+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40 /  
01 44 90 46 40**

### RÉDACTION

**Marcus KOUDJENOUME**

**+229 01 97 73 97 61**

### MONTAGE ET GRAPHISME

**Mayass M. NOUMON**

**+229 01 96 13 84 84**

ASSEMBLÉE NATIONALE

# Le 1er Vice Président Barthélémy KASSA clôture la 2ème session ordinaire de l'année 2024

Ouverte le 24 octobre 2024 par le président Louis Gbèhounou VLAVONOU, la 2ème session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2024 a été clôturée par l'he Barthélémy KASSA, Premier vice-président hier, mercredi 22 janvier 2025 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo sur une note de satisfaction. Pendant la période de référence, il y a eu 7 séances plénières, 04 lois votées et plusieurs autres activités...

Après trois mois de travaux parlementaires consacrés essentiellement à l'examen du budget général de l'État, gestion 2025, les députés ont clôturé la 2ème session ordinaire de l'année 2024 en présence de Yvon DÉTCHÉNOU, garde des sceaux, ministre de la Justice et de la législation et Alimatou Shadiya ASSOUMAN, ministre de l'industrie et du commerce représentant tous les deux, le Gouvernement.

Prenant la parole, le PVP Barthélémy KASSA et président de séance a félicité les députés et le personnel parlementaire pour le travail abattu avant de dire la satisfaction de la Représentation nationale. "Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir accompli notre mission constitutionnelle durant la période", a-t-il déclaré après avoir levé un coin de voile sur les activités phares qui ont meublé la 2eme session ordinaire de 2024.

Selon lui, cette session ordinaire dite budgétaire a été consacrée essentiellement à l'examen du projet de budget général de l'Etat, gestion 2025. Ainsi pendant cette période, a informé le président de séance, il y a eu 7 séances plénières qui ont permis de voter la loi n°2024-33 portant règlement définitif du budget de l'État pour la gestion 2022, la loi n° 2024-35 portant loi des finances pour la gestion 2025 dont le montant s'élève à 3.551, 005 milliards de fcfa, la loi n°2025-01 portant organisation de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales en santé humaine en République du Bénin, la loi n° 2025-02 portant organisation de la concurrence en République du Bénin. Au cours de la même période, a-t-il poursuivi, il y a eu l'adoption du rapport d'activités du président de l'Assemblée nationale couvrant la période de la 1ere session ordinaire de 2024, le message du chef de l'État sur l'état de la nation devant la Représentation nationale conformément à l'article 72 de la constitution, la désignation du remplaçant de M. Romaric OGOUWALE au sein du Conseil économique et social (CES) dans le département des Collines.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a pris acte des décrets de ratification d'accords de prêts et de financement durant la même période. Il s'agit, a cité le PVP Barthélémy KASSA, du décret portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 31 juillet 2023, entre la République du Bénin et la Banque

mique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du Projet d'augmentation du capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD); du décret portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 14 décembre 2023, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement de la première phase du Programme d'Appui à la Gouvernance Économique et au Développement du Secteur Privé (PAGE-DSP I); du décret portant ratification de l'accord-cadre signé à Riyad, le 03 mars 2024, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement du Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Désenclavement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (PDIAD-BMVO); et enfin du décret portant ratification de l'amendement à l'accord de financement signé à Cotonou, le 21 février 2024, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM).

Enfin, il faut noter qu'au cours de cette deuxième session ordinaire de 2024, il y a eu des ateliers et séminaires de renforcement des capacités des députés et du personnel parlementaire, a conclu le président de séance.

La loi sur la concurrence votée

Avant la clôture de la 2ème session ordinaire de 2024, les députés ont adopté à l'unanimité la loi n°2025-02 portant organisation de la concurrence en République du Bénin. Du rapport de la commission du Plan, de l'équipement et de la production présentée à la plénière, il convient de retenir que le projet de loi portant organisation de la concurrence en République du Bénin comprend cent un (101) articles structurés en chapitres et regroupés sous douze (12) titres répartis comme suit :

- Titre I : Objet et champ d'application;
- Titre II : Liberté des prix;
- Titre III : Pratiques anticoncurrentielles;
- Titre IV : Contrat de franchise, clause d'exclusivité et clause de non concurrence;
- Titre V : Fusion, acquisition et monopole;
- Titre VI : Autorité nationale de la concurrence;
- Titre VII : Transparence du marché et concurrence déloyale;
- Titre VIII : Pratiques individuelles restrictives de concurrence;
- Titre IX : Sécurité du consommateur;
- Titre X : Commerce électronique;
- Titre XI : Contrôle, constatation des infractions, poursuite et sanctions;
- et enfin Titre XII : Dispositions diverses et finales.

Aussi ce projet de loi vise-t-il à remédier les insuffisances constatées dans l'application de la loi nO 2016-25 portant organisation de la concurrence en république du Bénin, tout en s'alignant sur les standards des législations modernes en matière de droit de concurrence.

Hermann OBINTI



# SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



## ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

📞 98904640 / 44904640

Souhaitez-vous organiser un séjour dans un cadre idéal, original et complètement autonome?

Voulez-vous accueillir dans écrin de nature (mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque, séjour en famille et autres types de manifestations...)?

**ELONA HOUSE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR LE CADRE ADÉQUAT**



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

## AFFAIRE HOMEKY-BOKO DEVANT LA CRIET

## Reprise de l'audience pour ce jour



Le procès tant attendu opposant Oswald Homeky et Olivier Boko s'est poursuivi ce mercredi devant la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Cependant, l'audience a été une fois de plus reportée, suscitant interrogations et analyses.

À peine ouverte, l'audience du jour a été ajournée pour tenir ce jeudi. Selon les informations disponibles, ce report serait dû à des raisons d'organisation interne. Contrairement à la veille, la Cour siégeait aujourd'hui avec cinq membres, renforçant ainsi sa composition. Cette évolution témoigne de l'importance accordée à cette affaire qui mobilise l'opinion publique.

Rappelons que lors de la première journée, les débats avaient été reportés pour des raisons administratives, laissant les observateurs sur leur faim. Les prévenus, accusés de faits relevant de la juridiction de la CRIET, devront encore patienter avant que le fond de l'affaire ne soit examiné.

Le renvoi répété de l'audience laisse planer des questions sur le déroulement du procès. Tous les regards sont désormais tournés vers la journée de jeudi, où l'on espère des avancées significatives dans ce dossier sensible.

James Meryl ALLAGBE

## APRÈS LA MISE EN MARCHÉ DES FEUX TRICOLORES À PORTO-NOVO

## Une régulation nécessaire au carrefour du CEG Dowa



Depuis la récente installation et la mise en marche des feux tricolores dans la ville de Porto-Novo, plusieurs points stratégiques restent à améliorer pour garantir la sécurité des usagers. Parmi eux, le carrefour du CEG Dowa, où des cas d'accidents continuent d'être observés, notamment en raison de l'utilisation d'un feu solaire déplaçable, provisoirement installé au carrefour Gbodjè vers les rails.

Ce dispositif, bien qu'utile, ne suffit pas à réguler efficacement la circulation dans une zone où convergent des centaines d'élèves, habitants et autres usagers de la route. La situation actuelle met en danger la vie de nombreux élèves du plus grand arrondissement de Porto-Novo, qui doivent traverser ce carrefour quotidiennement.

Face à cette urgence, il est crucial que la mairie de Porto-Novo, sous la direction du maire Charlemagne Yankoty, prenne des mesures rapides et concrètes. L'installation de feux tricolores fixes et modernes au carrefour du CEG Dowa, couplée à une signalisation claire et à la présence éventuelle d'agents de sécurité routière, pourrait considérablement réduire les risques d'accidents.

La rédaction de L'Emblème du Jour tient à souligner l'importance de cette intervention pour le bien-être des citoyens et la sécurité des élèves. Nous nous tenons prêts à proposer des solutions concrètes et à collaborer avec les autorités municipales afin de trouver des réponses durables à ces défis.

Ensemble, œuvrons pour une circulation sécurisée à Porto-Novo et une protection accrue des citoyens, en particulier des plus jeunes.

Eméric Joel ALLAGBE

## UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

## Une chance pour les non-bacheliers



L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) franchit une nouvelle étape dans l'inclusion académique en lançant un examen spécial destiné aux non-bacheliers désireux d'intégrer l'université. Ce programme innovant, ouvert à tous les candidats remplissant les critères requis, concerne cinq séries spécifiques et vise à élargir l'accès à l'éducation supérieure.

## LES SÉRIES CONCERNÉES

Les filières disponibles pour cette opportunité sont :

1. Sciences économiques et sociales
2. Sciences et technologies
3. Lettres, arts et sciences humaines
4. Agronomie et environnement
5. Sciences de la santé

## CONDITIONS À REMPLIR

Pour être éligibles, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus.
- Avoir un niveau équivalent à la classe de terminale.
- Passer un test de sélection organisé par l'université.

## PIÈCES À FOURNIR

Les candidats doivent déposer un dossier complet incluant :

- Une copie légalisée du dernier relevé de notes.
- Un extrait d'acte de naissance ou un certificat d'identité.
- Deux photos d'identité récentes.
- Un reçu de paiement des frais de candidature.

Cette initiative, qui vise à offrir une seconde chance aux non-bacheliers, est saluée comme un pas en avant dans la démocratisation de l'éducation au Bénin. L'UAC invite les intéressés à soumettre leur dossier avant la date limite fixée.

Ce projet confirme l'engagement de l'université à rendre l'éducation supérieure accessible à un public plus large et diversifié.

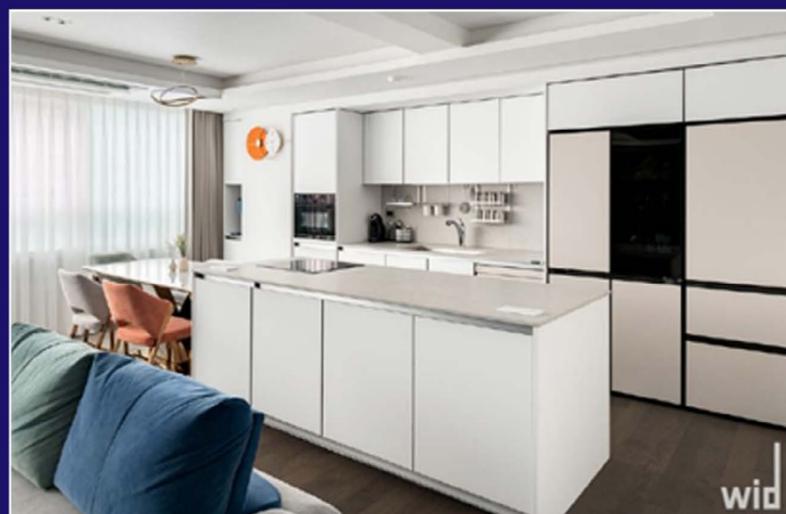
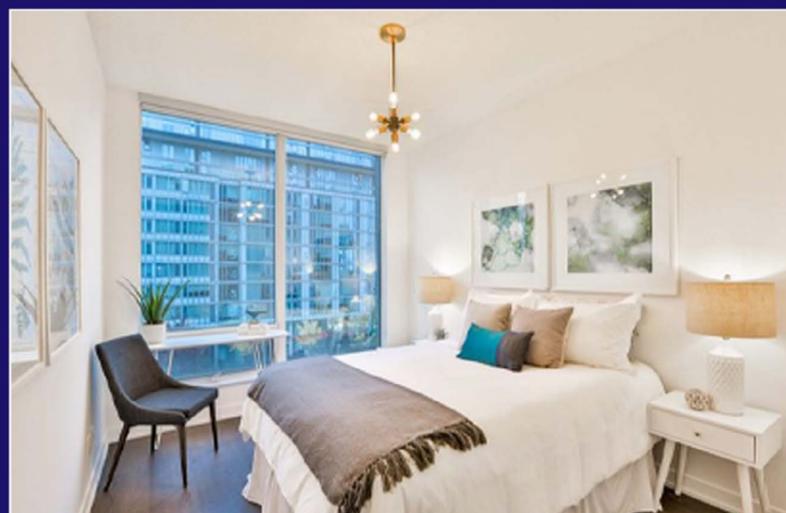


**FENOU GUEST HOUSE**

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640

# APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT  
DISPONIBLES POUR DE  
COURTS OU LONGS SÉJOURS**



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

SÉLECTION DANS LA POLICE MUNICIPALE

# Test complémentaire pour intégrer la police républicaine

Les candidats admis à l'examen de la police municipale de décembre 2024 devront se soumettre à un test complémentaire dans le cadre de leur éventuelle intégration à la police républicaine. Ce test vise à évaluer des compétences spécifiques et à garantir une meilleure préparation aux défis de cette nouvelle fonction. Les intéressés sont invités à consulter à nouveau la liste des admis publiée le 13 décembre 2024 afin de confirmer leur éligibilité et de se préparer à cette nouvelle étape. Les modalités précises du test seront communiquées prochainement par les autorités compétentes.

Cette initiative s'inscrit dans un processus de renforcement des effectifs et des capacités des forces de l'ordre pour répondre aux exigences croissantes de sécurité publique.

L'INTÉGRALITÉ DE LA LISTE À CONSULTER

COMMUNIQUE RADIO

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE COMMUNIQUE :

Les candidats au concours de recrutement de mille cent (1100) élèves agents de Police municipale au titre de l'année 2023, au profit des communes ci-dessous et dont les noms suivent, sont déclarés définitivement admis.

Il s'agit de :

Commune : Abomey-Calavi		
N° D'ORDRE	NOM	PRENOMS
1	ADAHOU	Méhack
2	ADAM	Zoubérou
3	ADIMI	Bruno
4	ADINGBAN	Mahouclo Nestor
5	ADJISSIN	Mahugnon Gwladys
6	ADJISSOGBE	Gbénoukpo Rodolphe
7	AFFODJI	Fulbert
8	AFOUKOU	Jesus -Venu
9	AGBANDA	Norbert
10	AGBANMANDOIKOU	René
11	AGBOVI	Dovi Placide
12	AGLA	Christian
13	AGLONON	Julien
14	AGO	Nouka Médard
15	AGOSSOU	Mahougnon Romain
16	AGUEDE	Latifou
17	AHOKPANZON	Imelda Bignon Emmanuella
18	AHONON	Marcelin
19	AHOSSA	Mahougnon Estève Marial
20	AHOSSI	Issac
21	AHOUSSOU	Sandrine Sèmevo Aubierge
22	AIZANSI	Arnaud
23	AKOBATIN	Aimé Pyrrhus
24	AKOSSOU	K. Hermann Iréné
25	AKPENOU	Mawuna David
26	AKPOVI	Léon Cocou
27	ALLADASSI	Élisé Wells
28	ALLAGLO	Olivier
29	ALLOGAN	Innocent Gbetondji
30	ALLOKPON	Emmanuel
31	AMOUSSOU	Dieudonné
32	AMOUSSOU	Médétonou Yves
33	ANAGO	Gildas Sémédéton
34	ANAGO	Kocou Blaise
35	ANAGONOUTETE	Julien
36	ANITCHE	Jésuwanou Paul
37	ASSABA	Founi Ambroisine
38	ASSAN	Olympe
39	ASSANDEME	Soussoumi Damase
40	ASSANHO	Ulrich Carmel
41	ASSEAKOUN	Taoufic Oluwa-Chéou
42	ASSOFOUNLE	Zinsou Camille
43	ASSOGBA	Oyemi Bernard Dalle
44	ASSOTCHEME	Toussaint
45	ASSOUMON	Aimé Césaire Stéphane
46	ATAGAN	Diane
47	ATAKO	Olivier
48	ATCHADE	Seliho Gildas
49	ATCHIDEKOU	Théophile
50	ATCHO	Noël Dieu-Donné
51	ATOSSI	Hugues Aimé
52	AVADE	Mahugnon Camel
53	AVOUNHO	Mathias
54	AWEKPON	Rodrigue Arnel
55	AZABLI	Dénangan Jules
56	AZIAMAHLÉ	Fabrice
57	AZONSOTOUN	Sétondji Michel
58	BANON	Séwanouké Achille
59	BOGNONKPE	Gbeto-Dégnoan Modeste
60	BOSSOU	Abel Jesulome
61	BOSSOUNON	Parfait
62	CAKPO	Angelo
63	CHABI	Kémi Barakath
64	CLENOU	Ayeton Ignace
65	DADJO	Sandrine Sèmevo
66	DANGBENON	Jean Florentin
67	DANNON	Gildas
68	DANON	Sétondji Landry
69	DANSOU	Nontékpou René
70	DAVI	Danyigbé Mathieu
71	DAYE BALLOVI	Léanon Hyacinthe
72	DEGAN	Yélian Hugues
73	DEHOTO	Mahugnon Yvon
74	DENAKPO	Eric
75	DISSIRE	Judicaël Sotima
76	DIAHO	Arnel
77	DIASSOU	Mandouva Victorin
78	DJEKETE	Augustin Sèmevo
79	DJIGLA	Valentin
80	DJIMASSE	Gilchrist Maurice Sèna
81	DJITE	Blaise
82	DJREKPO	Bénédicte
83	DJROUVI	Jules Marie
84	DOHOU	Dossa Pierre Victor
85	DOHOU	Mahougbe Elias
86	DOMANOU	Ervé
87	DONKPEGAN	Mathieu
88	DONOU	Francis
89	DOSSOU	Ayeman Nicolas
90	DOSSOU	Frédél Carlos
91	DOSSOU	Kadoké Mathias
92	DOSSOU	Koffi Elisée Olivier
93	DOSSOUGBEDJE	Odilon Mahudjro Silas
94	DOSSOUMI	Thaofic
95	DOVONON	Karel Miguel
96	ETIKOGBO	Kamarou Dine
97	FAGNIHOUN	Martial
98	FAGNON	Edjossè Stanislas
99	FANDI	Joseph
100	FASSI	Olowo Kadukpe Miguel
101	GANDO	Issac
102	GANGAN	Sétondé Philippe
103	GBADAMASSI	Abdou-Rahimi
104	GBAKOUE	Fabrice
105	GBEDAGBA	Espoir Donald Hounzangbé
106	GBELOLE	Narcisse

107	GBEMENOU	Gbénoudji Abel
108	GBESSI	Medard
109	GBETO	Gildas
110	GNANCADJA	Gbédondji Oswald Steev
111	GODONOU	Dominique
112	GODONOU	Jérémie Mawutchégnon
113	GODONOU	Koffi Hippolyte
114	GOUDOU	Sèton A. Géraud
115	HADONOU	Destin Paul Gildas
116	HELEHOUN	Louis
117	HESSOUKANDE	Fréjus
118	HETA	Yacoubou
119	HODEGO	Parfait
120	HOUENINGBO	Michèle
121	HOUNDO	Houéhanou Marius
122	HOUNDEHOUEGNON	Bernadin
123	HOUNDI	Sèmevo Delphin
124	HOUNGBO	Binassou
125	HOUNGLI	Tadagbé Reine
126	HOUNNOUGBO	Ali
127	HOUSSA	Sétondji Josoué Mariano
128	HUITIN	Sabin
129	IBIDOUN	Ayoubou
130	KACLE	Mahouna Géraud
131	KANGBODE	Vidémé Marius
132	KAOU	Marius
133	KASSA	Samuel
134	KASSIM	Malick
135	KIFOULI	Maliki Adégnandjou
136	KOTOBIODJO	Gwladis
137	KOUKPAÏZAN	Sèdjro Pierens Kangélaz
138	KOUNOUKPEVI	Enagnon Félix
139	KPADONOU	Adjavo Towanou Boris Athanase
140	KPONGNONHOU	Djima
141	KPOSSIHANDE	Sourou Prosper
142	LAKOUSSA	Coffi Dieu-Donné
143	LALLY	Elieser Mahutin Jonas
144	LANTHEIN	Robert
145	LAWANI	Andil
146	LEGBANON	Havel Bedrich
147	LOKOCLOUNON	Finagnon Joël
148	LOKOSSI	Alphonse
149	MAMA	Blaou Augustin
150	M'BOMA	Kouagou Innocent
151	MEDEKPO	Hypolite
152	MEKOUN	Pélagie
153	NASSARA	Modeste
154	N'DERI	Romulus Légitimus
155	N'GNANAKA	Babienna Odilon
156	NOBIME	Romarc Schneider Létis
157	NOUNAGNON	Bernard
158	OROUNLA	Idossou Hervé
159	OSSOU	Joël
160	OTTA	Dossa Thibaut
161	SAGBO	Prudence
162	SAKOU	Sodjinin Raoul
163	SALANON	Abel
164	SELOUVE	Jérémie
165	SESSI	Jean Zinsou
166	SINTONDJI	Adjimon Chaberland Paucel
167	SOGAME	Mario
168	SOGNINOU	Wilfried Prince Sègnon
169	SOHOU	Finagnon Jean-Mari
170	SOKPEKINDE	Oscar
171	SONON	Joseph
172	SOSSA	Comlan Laris Gédéon
173	SOSSI	Houssa Damien
174	SOSSI	Noudjiwou Nithael Judicael
175	SOUMALE	Barthélémy Rose Gbétondji
176	SOVI	Yves
177	TCHANKPAN	Claude
178	TCEKPO	Mahuton Robinson Josias
179	TCHETANGNI	Gabriel
180	TCHOROMI	Béré
181	TEBE	Pierre
182	TESSI AKOUEGNINOU	Geraldine
183	TOGBE	Senami Nicolas
184	TOGNONFODO	Dajus-Anselme
185	TOKOUNOUVISSO	Mèmègnon Kelly
186	TONON	Ezéchiel
187	TOSSAVI	Alex
188	TOSSOU	Innocent Dieu-Donné
189	TOUDONOU	Tinkpongnonhou Hans Haron
190	TOUPE	Cyriaque Sourou
191	VIGAN	Aristide
192	VIHO	Alexandre Akouègninou
193	YEBA	Hilarion
194	YEHOUME	Joel
195	YENA	Clément Isidore
196	YOHOUNNON	Ambroise
197	ZANGBA	Abraham
198	ZANMENOU	Espérant
199	ZINSOU	Mahugnon José
200	ZOLONON	Wilfried
201	ZOSOUNGBO	Ahouannoukonvi Augustin
202	ZOUNMEVO	Minmonso Isaac Merveille
203	AGOSSA	Dédjinnachi Boris
204	AGBOGNOUN	Corneille
205	AHOGBEME	Kossi Romarc
206	AZOUASSI	Alfred
207	HOUNSA	Appolinaire
208	AGBOGBE	Mahouley Jehoakim
209	ANANIKOBELLE	Bienvenu
210	SESSINOU	Wadagbé Samuel
211	DJOSSOU HOUNSOU-KPEVI	Amour
212	GOUKPELEHOU	Mahouton Francis

16	AGBOKAN	Narcisse Gaitano
17	AGONHE	Yetonde Kevin
18	AGOSSOU	Emmanuel
19	AGUIDA	Midokpè Aude
20	AHOCLOUNON	Ahmed Dine
21	AHOUCANDAN	Edouard Emile
22	AHOUANSO	Sewanou Benoit
23	AHOUGNAN	Ezechiel
24	AIGBANVI	Gbodja Williams
25	AKODJENOU	Sédrick
26	AKONDE	Jésougnon Serges
27	AKOSSINOU AHODOKOUN	Kyriel Djivèdè Mariel Sènam
28	AKOUTE	Emmanuel
29	ALISSIN	Euloge
30	AMOUSSOU	Kocou Régis Hypolite
31	AMOZOUNVI	Sylvain
32	ANAGONOU	Ezéchiel
33	ANAGONOU	Kouao Sébastien
34	ANANI	Scholcher Melkior Gunther Slege
35	ANIWANOU-AWI	Tchognon Gabin
36	ASSAWA	Amour
37	ATCHIDIVI	Roméo
38	ATCHIKPA	Olaniran Alamou Rodophe
39	ATHOU	Makandjou Martial
40	AVALIGBE	Mahutin Melchior Darius
41	AVOCE	Ezékiel Mahutonhou
42	AVOCEDAHO	Moïse
43	AVOCEWE	Maurice Modeste
44	AVOHO	Nicole
45	AVOKPOME	Sènan Bérés Harold
46	AWOYODO	Abib Farid
47	AYIDOTE	Vidjannagni Marcel
48	AYIHOUENOU	Dédjinnaki Jean
49	BABA	Pierrot
50	BADJAM	Casmir
51	BARSIBA	Kilanga Aimé
52	BESSAN	Elie Sylvain
53	BIOSSAN	Appolinaire
54	BLEOSSI	Marcel
55	BOGLO	Nathal
56	BOKO	Mahudjro Basile
57	CODJO	Bidossessi Anselme
58	DAHOUÉ	Dodji Cyrille Dieudonne
59	DANDJI	Modeste
60	DANSOU	Gbenagnon Herve
61	DAVO	Jaurès Arthur
62	DEDJINOU	Yémalin Rodolphchet Jean-Eudes
63	DEDODJI	Kintohou Christian
64	DEGBOUE	Hémaho Samuel
65	DHENON	Georges
66	DJOSSOU	Mahudjro Emile
67	D'OLIVEIRA	Samuel Cardin
68	DONOU	Richard
69	DOSSA	Médéidji Georges
70	DOSSOU	Déwanou Mahugnon Ulrich
71	EDJEKOUJJI	Ezékiel
72	FAMAGA	Boni Amedee
73	FANDY	Charlemagne
74	FANOU	Gyslain
75	FANOU	Madauchet Sédjro
76	FINAGNON	Parfait
77	FOFANA	Ismaël
78	GANDAHO	Lawou Cyrille
79	GANGBADJA	Damien
80	GANSOU	Achille
81	GBAGUIDI	Edouard Elvis
82	GBEGNIDO	Simplice
83	GBEGNON	Richard Mahougnon
84	GBEGNONOU	Landry Mahouli
85	GBENONCHI	Geffroy Placide
86	GBETOHO	Generose
87	GBOGBO	Gbedomedji Chidrac
88	GIBIGAYE	Abdou-Jabbar
89	GNARIGO	Kougo
90	GNONLONFOUN	Mahuzonssou Modeste
91	GNONLONFOUN	Yémalin Cédric Stéphane
92	HESSOU	Séraphin
93	HODONOU	Gérard
94	HOLONOU	Frinelle Vanessa
95	HONGBETE	Janvier
96	HOUANSOU	Jésugo Fabrice
97	HOUDJI	Rodrigue
98	HOUEDOHOUN	Charles
99	HOUENOU	Toundé Firmin
100	HOUNGI	Juste Don De Dieu
101	HOUIGNISSODE	Vignikin Tchegoun Wilfrid
102	HOUNGAN	Bill Français
103	HOUNGAN	Zinsou Mariano
104	HOUNGBADJI	Cyrille Abraham
105	HOUNGBO	Adjilmon Olive
106	HOUNTCHONOU	Gbènonjihou Zaché
107	HOUNZA	Rodolphe
108	HOUSSOU KAKA	Zomagnantogbe Hermann
109	IBIDOUN	Razack
110	IDRISSOU	Charif
111	IMOROU	S. Yahaya
112	ITCHESSIDE	Antoine
113	KASSA	Dingo
114	KEDOWIDE	Félix
115	KITON	Adéyè Thiery
116	KOGNANVO	Adjalamain Benoit Joseph Staline
117	KOTCHOFFA	Kobayé Raéhanatou
118	KPADONOU	Bérénice Thérèse M.
119	KPOKPOYA	Roosevelt
120	LOGLO	Aimé
121	LOKONON	Ariel Gildas
122	MAHINOU	Donné Jérôme
123	MEDENOU	Marcel Agossou
124	MEGNINOU	Michaël
125	MESSINOU	Akougnon Constant



Nous sommes une  
**Entreprise de  
communication**



## NOS SERVICES

- Assistance en communication
- Événementiel
- Hygiène et sécurité de l'environnement
- Commerce Général et Divers
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Matériels et consommables informatiques
- Fournitures et mobiliers de bureaux
- Batiments et Travaux Publics
- Ingénierie informatique et télécoms
- Entretien et nettoyage
- Vidéo surveillance et réseaux électriques

## CE QUI NOUS REND UNIQUE

Nous plaçons vos besoins au cœur de nos priorités, notre entreprise allie expertise, innovation et professionnalisme pour vous offrir des solutions sur mesure. Avec un engagement indéfectible envers la qualité et la satisfaction client, nous sommes votre partenaire idéal pour concrétiser vos projets avec succès et sérénité. Faites confiance à une équipe dynamique qui s'efforce de dépasser vos attentes à chaque étape.



Porto-Novo, Djassin Houinvié -  
Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

## AGENCE DE SAUVEGARDE DE LA CULTURE YORUBA

## Talon nomme les membres du Conseil scientifique

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de préservation du patrimoine culturel, le président béninois Patrice Talon a récemment nommé les membres du Conseil scientifique de l'Agence de Sauvegarde de la Culture Yoruba (ASCY). Cette initiative marque une nouvelle étape dans les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'héritage culturel du Bénin et renforcer l'identité culturelle des populations locales.

## Une mission stratégique

L'Agence de Sauvegarde de la Culture Yoruba, créée dans le but de préserver, promouvoir et transmettre le riche patrimoine culturel du peuple Yoruba, joue un rôle essentiel dans la sauvegarde de traditions en danger face à la modernisation et à la mondialisation. Le Conseil scientifique, composé de chercheurs, d'universitaires, d'experts culturels et de personnalités reconnues dans le domaine, aura pour mission de guider les travaux de l'agence.

Le Conseil se penchera sur des questions liées à la documentation des pratiques culturelles, la conservation des sites historiques, la promotion des langues locales et la diffusion des savoirs traditionnels. Il sera également chargé de collaborer avec les communautés locales et les partenaires internationaux pour garantir une approche inclusive et durable.

## Une composition diversifiée

Selon le décret présidentiel publié, les membres du Conseil scientifique reflètent la diversité et la richesse des compétences nécessaires pour relever les défis liés à la sauvegarde du patrimoine. Ils proviennent de divers horizons, notamment de l'anthropologie, de la linguistique, de l'histoire et des arts. Leur expertise combinée permettra de garantir une approche scientifique et multidimensionnelle des problématiques culturelles.

Par cette nomination, le président Talon confirme son engagement envers la valorisation du patrimoine immatériel du Bénin. Il s'agit également d'un message fort adressé à la communauté internationale sur l'importance de protéger les cultures ancestrales face aux menaces croissantes de l'uniformisation culturelle.

## Un enjeu pour l'avenir

La préservation de la culture Yoruba ne se limite pas à un enjeu national. Le patrimoine Yoruba est partagé par plusieurs pays de la sous-région, notamment le Nigeria et le Togo, ainsi que par des communautés diasporiques à travers le monde. Le travail du Conseil scientifique de l'ASCY pourrait ainsi servir de modèle pour d'autres initiatives similaires en Afrique et au-delà.

Ce projet s'inscrit dans la volonté plus large du gouvernement béninois de promouvoir le patrimoine culturel comme levier de développement économique et social. Avec la mise en œuvre de projets tels que la réhabilitation des palais royaux d'Abomey et le retour des trésors royaux du Bénin, le pays se positionne comme un acteur clé dans la renaissance culturelle africaine.

La nomination des membres du Conseil scientifique de l'ASCY est donc une étape cruciale pour garantir la pérennité de la culture Yoruba et son rayonnement international. Le succès de cette initiative dépendra toutefois du soutien des communautés locales, de la mobilisation des ressources nécessaires et de la collaboration avec des institutions partenaires.

Le défi est immense, mais l'enjeu est vital : préserver la mémoire d'un peuple pour mieux construire son avenir.

AECKKIG  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
Fraternité-Justice-Travail  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1385 DU 27 NOVEMBRE 2024  
portant nomination des membres Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;  
vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;  
vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;  
vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;  
vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;  
vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;  
vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;  
vu le décret n° 2024-745 du 31 janvier 2024 portant création de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2024-1349 du 13 novembre 2024 ;  
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,  
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 novembre 2024,

## DÉCRÈTE

## Article premier

Sont nommées membres du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Opeoluwa Blandine AGBAKA**, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Kouami Auguste TAKPE**, sociologue, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Chambi Julien ATCHADE**, linguiste, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Olayidé Fernand FADE**, géographe, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba ;
- monsieur **Moukaram Arougoundadé Mouhanman BADAROU**, gestionnaire, spécialiste du patrimoine culturel immatériel de la culture Yoruba.

## Article 2

Madame **Opeoluwa Blandine AGBAKA** est nommée présidente du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba.

## Article 3

Le mandat des membres du Conseil scientifique de l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba est de trois (03) ans renouvelable, à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 novembre 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

  
Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,

  
Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,

  
Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

# L'Emblème du jour

**JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE,  
D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE  
PARAISSANT AU BENIN**

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.



 [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

 Porto-Novo, Djassin Houinvié

 +229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À SAVÈ, DASSA-ZOUMÉ, GLAZOÙÉ ET ENVIRONS

# Les députés en mission de contrôle parlementaire

La mission de contrôle parlementaire portant sur Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et environs à laquelle participent depuis le lundi 20 janvier 2025 les députés membres des commissions des finances et du plan de l'Assemblée nationale du Bénin s'est poursuivie ce mardi 21 janvier 2025. Visite de courtoisie aux Maires de Savè et de Glazoué, séance de travail avec les maires et les membres du conseil communal des deux communes et visite d'infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet ont constitué les temps forts de cette descente sur le terrain.

A l'hôtel de ville de Savè où la délégation conduite par l'honorable Nestor Noutaï a été reçue, le Maire Denis Oba Chabi a saisi l'occasion pour exprimer toute sa reconnaissance au gouvernement du Président Patrice Talon pour sa vision et son engagement pour le développement des infrastructures hydrauliques.

« La construction du barrage d'Ayédjoko d'une capacité de 02 millions de mètres cubes dans notre commune est une illustration parfaite de cette volonté politique de résoudre durablement la question de l'accès à l'eau potable dans notre », a-t-il dit. Pour lui, cette descente qu'effectuent en ce moment les députés sur terrain et qui cadre parfaitement avec leur mission de contrôle de l'action gouvernementale est à saluée à sa juste valeur dans la mesure où elle leur permettra, entre autres, d'en savoir un peu plus sur le niveau d'implication des Maires dans la mise en œuvre du projet et surtout de toucher du doigt les problèmes auxquels les Mairies et les bénéficiaires sont confrontés, notamment en ce qui concerne le dédommagement des propriétaires terriens, les plaintes par rapport au processus de branchement, l'accessibilité à l'adduction de l'eau potable, la question relative au coût élevé des installations, la non satisfaction des besoins en eau potable des populations des villages traversés par les tuyaux de conduite d'eau...

A l'étape de Glazoué, le Maire Gilles Houndolo et les membres de son conseil communal ont aussi porté à la connaissance de la délégation parlementaire les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre du Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable dans les villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et environs. En dehors des problèmes soulevés par le Maire de Savè et qui sont communs aux populations de Glazoué, le Maire Gilles Houndolo a surtout insisté sur le retard accusé par la construction du barrage de Lifo. En réponse à ses préoccupations, les cadres de la Soneb l'ont rassuré des diligences qui sont en cours pour résorber ce retard et rendre disponible l'infrastructure pour le bonheur des populations.

A chaque étape de la mission, l'honorable Nestor Noutaï a rassuré les populations bénéficiaires que toutes les doléances recueillies feront l'objet de recommandations à transmettre au gouvernement pour une prise en compte diligente.

« Notre mission est de nous assurer que les infrastructures prévues dans le cadre de ce grand projet de 56 milliards de F CFA ont été réalisées avec soin et de faire des recommandations concernant ce qui n'a pas marché en tenant bien entendu compte des préoccupations des bénéficiaires. C'est ce que nous avons fait jusqu'à présent et les faits nous donnent raison par rapport à l'importance de cette mission au regard de tout ce que nous avons vu », a dit l'honorable Noutaï.

« La suite de cette mission importe beaucoup pour les députés en ce sens qu'ils ont l'obligation d'intégrer les recommandations recueillies sur le terrain aux autres projets similaires qui sont dans l'attente d'être mis en œuvre pour le bonheur des populations », a-t-il conclu.



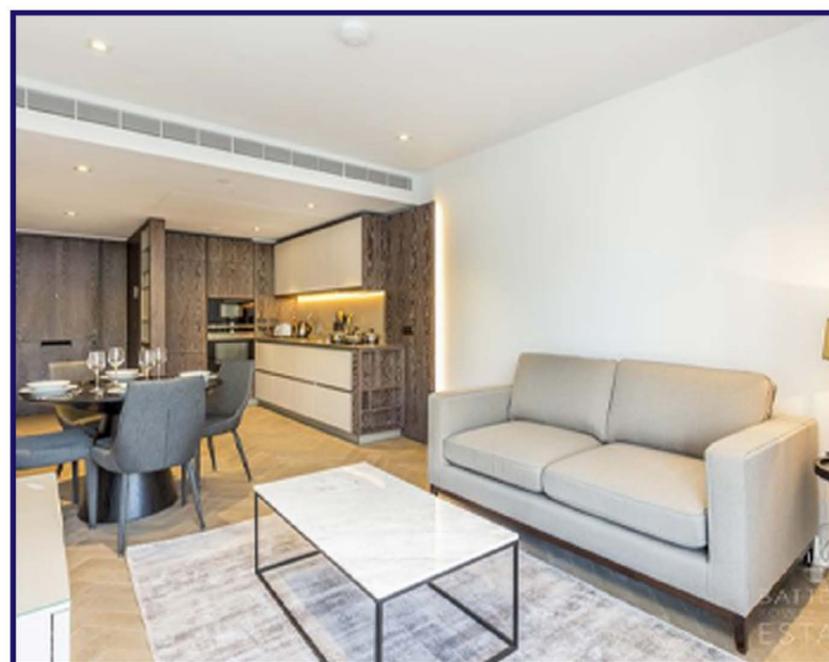
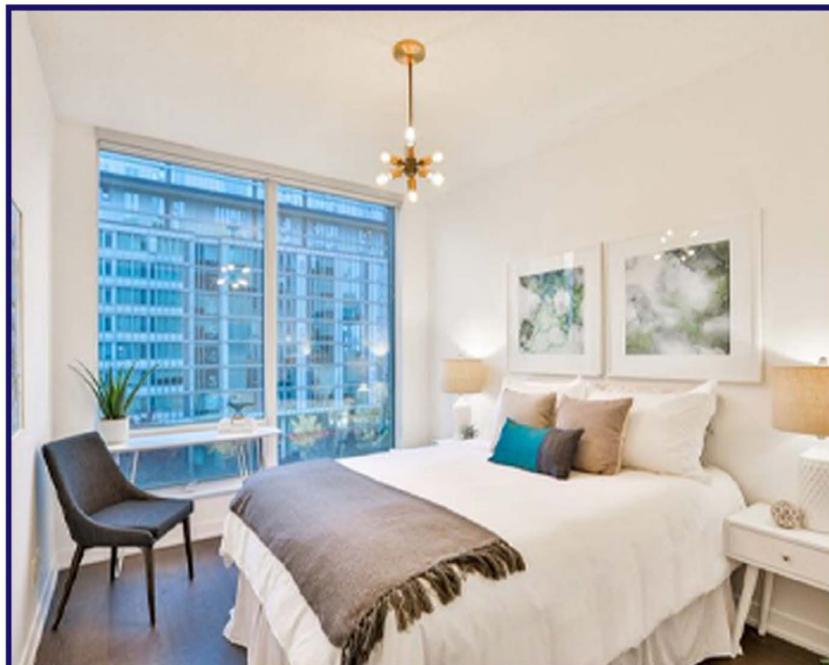


# ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

98904640 / 44904640

# SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



# APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



## FENOU GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640



Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07